

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe CGT-FO

Les métiers d'aide à domicile ne doivent pas être réduits à leurs seules dimensions techniques. Il faut les reconnaître à leur juste valeur en prenant en compte leurs apports pour le maintien du lien social. Ils sont pour certains, en particulier les personnes en isolement relationnels à cause de leur âge, de leur état de santé ou de leurs conditions sociales, le seul contact avec le monde extérieur. Pour le groupe FO, la reconnaissance de ces métiers ne doit pas être dissociée de leur utilité sociale. La crise de la Covid a montré à quel point des tâches pourtant essentielles pour la satisfaction des besoins vitaux de notre société sont dévalorisées et classées aux plus bas des hiérarchies salariales. En plus d'être en grande partie les héritiers des activités domestiques et du travail du care, ces métiers sont fortement féminisés et leur manque de reconnaissance salariale renvoie aussi aux inégalités de genre qui structurent encore fortement notre marché de l'emploi.

Pour le groupe FO, il faut agir à plusieurs niveaux pour rendre ces métiers attractifs, les professionnaliser, les aider à monter en compétence, les stabiliser et répondre ainsi à des besoins qui ne cessent d'augmenter dans un contexte de vieillissement de la population et de hausse des taux d'activité dans les ménages. Cet avis propose plusieurs pistes qui doivent être explorées par les pouvoirs publics afin d'assurer à ces métiers une réelle reconnaissance. Il faut par exemple aller vers la généralisation de l'intervention sur la base de forfait horaire (préco 1) en intégrant bien sûr le temps nécessaire pour assurer les activités de lien. Les temps d'intervention doivent être adaptés pour que les salariés ne soient pas obligés d'utiliser leur temps personnel pour répondre aux besoins d'un temps professionnel inadapté. La formation doit par ailleurs être au cœur de la démarche de professionnalisation de ces métiers. Tous les dispositifs doivent être mobilisés : diplômes d'Etat, alternance (préco 4), VAE (préco 5), etc. Cependant aucun effort ne peut aboutir à rendre ces métiers attractifs si on ne met pas en place une réelle politique de lutte contre le temps partiel souvent imposé aux salariés du secteur. La préconisation 8 promeut un dialogue social de branche pour négocier les règles de la dérogation au minimum de 24h hebdomadaires et à défaut invite le Gouvernement à activer l'article du code du travail qui limite le recours abusif au temps partiel. Le groupe FO soutient cette préconisation mais défend l'objectif de garantir à chaque salarié qui le souhaite la possibilité d'accéder aux 24h de travail hebdomadaires. On ne peut pas lutter contre la précarité dans ces métiers si on continue à soumettre ses salariés au temps partiel imposé. Nous soutenons également la préconisation 14 et demandons la ratification par la France de la convention 189 de l'OIT car aucune discrimination envers les travailleurs à domicile ne doit être tolérée.

Au-delà de ces actions liées à l'activité elle-même, une forte mobilisation des pouvoirs publics est nécessaire aussi bien pour organiser ces métiers et favoriser leur développement sur l'ensemble du territoire, qu'en mettant en place une réelle politique d'aide et de prise en charge des besoins des personnes vulnérables. Pour le groupe FO, les dimensions financières sont essentielles pour assurer une réelle valorisation de ces métiers. La préconisation 18 sur l'obligation d'un tarif social plancher pour chaque heure d'intervention doit donc être mise en place.

En résumé, le groupe FO rappelle l'urgence d'une réelle politique de valorisation du travail à domicile et cet avis propose plusieurs pistes d'actions à mener que nous soutenons.

Le groupe FO a voté pour cet avis.